

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2016

---

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES  
ET LES ACTIFS - (N° 3675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 4882

présenté par  
M. Richard

-----

## ARTICLE 2

Compléter l’alinéa 214, par les mots :

« par la mise en place d’un décompte des journées travaillées au moyen d’un suivi objectif, fiable et contradictoire ; ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

L’objet de cet amendement se justifie par son texte.